

## **REGULARISER UN REGLEMENT MAL IMPUTÉ**

**Depuis les versions 100c v3.x, il n'est plus possible de supprimer un règlement ou un acompte depuis un document de vente.**

**Rappel des faits :**

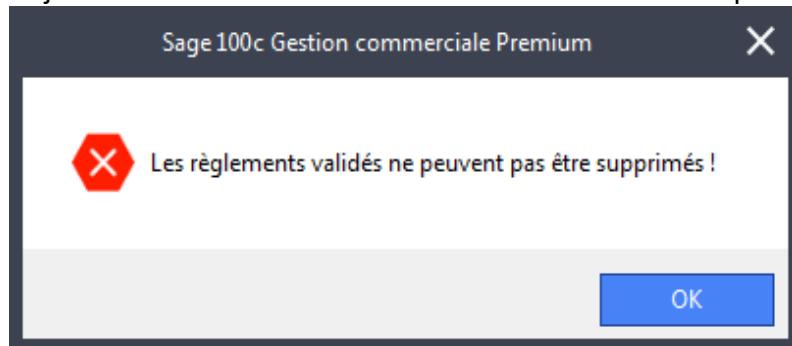
Vous imputez un règlement sur une facture de vente mais vous vous apercevez que ce n'est pas sur le bon client ou la bonne facture.

Auparavant, il suffisait d'aller dans :

Traitement / Saisie des règlements / Saisie des règlements clients.

Ensuite de borner sur le tiers : Exemple lorsque vous sélectionnez cette ligne vous pouvez encore supprimer ce règlement.

Aujourd'hui suite à la loi Anti-Fraude dite LAF cela n'est plus possible et vous obtenez ce message :



En cas d'erreur de saisie l'Administration fiscale préconise de réaliser des opérations de "plus et moins". En d'autres termes de saisir le règlement en négatif à la même date et de l'associer à la facture.

Pour ce faire, il convient de :

1/ Refaire le règlement erroné :

Même date que le règlement erroné.

2/ Sélectionner en bleu cette nouvelle écriture et appuyer sur le bouton « sélectionner »  
Une nouvelle fenêtre apparaît et vous cliquerez sur " Échéances réglées " et imputer ce Règlement d'annulation.



**Attention ! Si un règlement possède plusieurs échéances de réglées, il faudra ressaisir autant de lignes qui annulent le règlement.**

**Exemple : Si 3 échéances concernant une même facture, saisir 3 lignes avec les montants en négatifs et les associer aux échéances.**

Une fois le règlement imputé, vous pourrez retourner sur la facture et imputer un nouveau règlement à la bonne date.